

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport Question écrite n° 59860

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnells », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de redéfinir les responsabilités respectives des fédérations, des établissements et des services régionaux dans l'orientation professionnelle des sportifs de haut niveau et la gestion des dispositifs d'insertion professionnelle. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray

Circonscription: Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59860

Rubrique: Sports

Ministère interrogé: Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>8 juillet 2014</u>, page 5734 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)